

---

## ANNEXE

### Décision du CCNR 04/05-1319 TVA concernant une séquence diffusée dans le cadre d'un épisode de *Star Système*

---

#### La plainte

La plainte suivante en date du 11 avril 2005 a été envoyée au CRTC et transmise au CCNR :

Réseau TVA, émission *Star Système*, jeudi le 7 avril 2005 19h30, pendant l'interview avec le chanteur Bill Idol. Il signait son autographe sur les seins des femmes et massait les seins et embrassait les mamelons. Pour une heure de grande écoute c'est incroyable de voir ça. Après 21 heures, oui, pas avant.

#### Réponse du télédiffuseur

TVA a répondu au plaignant le 9 mai :

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre plainte, qui nous a été transmise par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) le 25 avril dernier, concernant la diffusion à notre antenne d'un reportage dans le cadre de l'émission *Star Système*.

Vous êtes d'avis qu'il était inacceptable de diffuser un reportage montrant un chanteur connu (Billy Idol) qui signe un autographe sur un sein nu d'une fan et embrasse ce sein et ce, à une heure de grande écoute c'est-à-dire vers environ 19 heures 30.

Afin de mieux répondre à votre plainte, le reportage en cause a été visionné à nouveau.

#### ***Star Système***

L'émission *Star Système* est un magazine culturel hebdomadaire où on pose un regard différent sur le monde artistique local et international et dans lequel on traite des dessous du « star système ». Le mandat de cette émission est d'informer, divertir et montrer la vraie vie du monde du cinéma, de la chanson et de la télévision.

Le reportage en cause montrait l'arrivée de Billy Idol à une séance de signature d'autographes et tout le phénomène qui l'entoure. Dans sa présentation l'animateur dit avec humour « cœurs sensibles s'abstenir ».

On y voyait entre autres une fan, demander au chanteur de signer son sein et ce dernier embrasse le sein devant la foule, visiblement conscient de la caméra et des photographes qui croquent la scène. L'angle de la caméra fait en sorte que l'on ne voit pas de mamelon. On ne voit pas non plus la bouche du chanteur.

Il s'agissait de montrer en quoi les excès du star système américain sont loin des nôtres et si la réputation de « méchant garçon du rock » de Billy Idol est fondée, le tout avec humour.

Nous croyons avoir respecté tous les codes régis par le CCNR et auxquels nous adhérons, de même que les décisions rendues par le CCNR qui a déjà été appelé à se prononcer à plusieurs reprises sur la représentation de seins nus à la télévision dans le contexte du reportage de défilés de mode, des bulletins de nouvelles des dramatiques, etc.

À notre point de vue, il ne s'agissait pas de matériel qui devait être diffusé après 21 heures parce qu'il est destiné uniquement aux adultes. Le reportage en cause ne contenait pas de la pornographie ou de scène à caractère sexuel. Nous avons sincèrement cru qu'il pouvait être diffusé dans le contexte ci-haut décrit. Toutefois, nous sommes désolés que cette diffusion vous ait choquée. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous faire part de vos préoccupations.

Veillez agréer, cher monsieur [L.], l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le plaignant a remis sa Demande de décision en date du 13 mai.